



Autorisation municipale

Affichage au pilier public (30 jours)

du 21 avril 20 mai 2021

Compétence **municipale**

Dans sa séance du 19 avril 2021, la municipalité informe la population qu'elle a autorisé les travaux suivants :

Nature des travaux et description de l'ouvrage	Installation d'une pergola
Situation	Parcelle 330_7
Propriétaire(s)	M. et Mme D. et M. Ventura
Adresse	Ch. des Ecureuils 7
Auteur(s) des plans	-
Particularité	-

Remarque : dossier à consulter au greffe pendant les heures d'ouverture

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public (Av. Eugène-Rambert 15, 104 Lausanne). Ce recours doit être déposé dans les 30 jours dès la date d'affichage de cet avis.

Mex, le 21 avril 2021

Pour la Municipalité :
GREFFE MUNICIPAL